



Urgent - vente appartement

Par **Mary4225**, le **30/04/2010** à **09:29**

Bonjour,rnrnJe me permets de vous demander de l'aide pour ne pas faire d'impair.rnrnJ'ai mis mon appartement en vente toute seule sur internet. J'ai été contacté par une agence immobiliere avec laquelle j'ai signé un mandat sans exclusivité.rnCette agence m'a amené une personne pour le visiter.rn3 jours après sa visite cette personne me contacte car elle avait vu le soir meme apres la visite mon annonce sur internet.rnrnElle souhaite a tout prix acheté mon appartement mais ne souhaite pas passer par l'agence afin de gagner les frais d'agence.rnrnCe mandat je l'ai signé il y a un peu moins d'un mois.rnrnLa personne a bien sur signé a la fin de sa visite avec l'agence un bon de visite.rnrnJe sais que je n'ai pas le droit de vendre l'appartement a cette personne car ils nous mettrons au tribunal.rnMais quels sont les risques encourus ???rnPour qui seront les risques ?? l'acheteur ou le vendeur ??rnrnPourrais - je envoyer un courrier recommandé a mon agence pour leur dire que je ne souhaite plsu vendre mon appartement. Et concrétiser ma vente du coup avec cette personne qui veut mon appartement ??rnJe vous remercie d'avance pour vos réponses car cette personne intéressé vient ce soir refaire une 2eme visite !!rnMerci a vous pour votre aide qui me sera précieux afin d'éviter de faire des erreurs !rnCordialement.

Par **Untel**, le **01/05/2010** à **00:24**

Bonjour,rnrnA partir du moment où l'agence peut prouver qu'elle a organisé la visite elle démontre qu'elle a fait son travail, pour lequel vous l'avez mandaté.rnrnSi vous concluez cette vente sans son intermédiaire, l'agence se retournera contre vous pour obtenir sa commission.rnrnCordialement.